EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **09 février 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **neuf février deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 02 février 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Isabelle LAVEST à Christine DULAC-ROUGERIE, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pierre MIQUEL à Magali GALLAIS, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Nicole PRIEUX à Sylviane TARDIEU**

Excusé(e)s : **François BARRIÈRE**

Absent(e)s : **Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Madame Valérie BERNARD arrive pendant la présentation de la question N° 2 (fin du pouvoir donné à Madame Cécile AUDET).

Rapport N° 8

DÉSAFFECTATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE - AVIS DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Clermont Auvergne Métropole exerce la compétence création, aménagement et entretien de voirie depuis le 1er janvier 2017, date de sa transformation en Communauté urbaine.

Une emprise foncière du domaine public d'environ 2 300 m² située au droit de la rue de la Rochefoucault (voir plan) sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand doit être désaffectée de son usage public pour ensuite être déclassée et échangée afin de permettre la restructuration urbaine de ce secteur et la reconstruction de logements.

C'est pourquoi, en application de l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Clermont-Ferrand est amenée à donner un avis sur cette future désaffectation d'espace public.

Je vous propose, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole de cette emprise du domaine public située rue de la Rochefoucault.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 février 2018

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Grégory BERNARD


486
459
465
485
Emprise Home-Dome
3 176,01 m²
581
467
468
471
475
Emprise publique impactée
2360 m²
la
Rochefoucauld
du
8 Mai
1945
46
47
586
49
43
507
50
51
508
52
53
54
de
255
254
242
243
Rue
557
599